



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

Objet : Approbation du contrat de bail immobilier Les Filières à Saint Georges sur Loire
Référence : DEL-2023-16

Rapporteur : M. Matthias POULIE, Administrateur-directeur adjoint

EXPOSE :

Le Quai-CDN connaît de longue date des besoins importants en stockage de décors, costumes, accessoires et matériels techniques. Il dispose déjà d'un local d'une surface de 700 m², à Saint Jean de Linières.

Il est envisagé de louer un local supplémentaire, à Saint Georges sur Loire, d'une surface de 1200 m², et dont le bailleur est la société Les Filières. Ce bail, consenti pour une durée de 9 ans, à partir du 1^{er} janvier 2024, et d'un montant annuel de 28.800 euros, permettra de prendre en compte les besoins du Quai pour les années à venir. Il vient prendre la suite de la location de containers et d'un local de costumes qui a été transférée à la compagnie La Piccola Familia, conformément à la convention de transfert de productions telle que votée en Conseil d'administration le 28 mars 2023.

L'article 12-5 des statuts de l'EPCC le Quai permet la prise à bail d'immeubles, mais suppose une délibération du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Poulie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts du Quai-CDN voté en Conseil d'administration du 4 décembre 2018, et notamment l'article 12-5 de ces statuts,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE le principe de location immobilière sis à Saint Georges sur Loire, dont le bailleur est la société Les Filières.

Le Président,
Nicolas DUFÉTEL